

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 juin 2022 de M^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Christel Saura, Olivier Gurtner, Oriana Brücker, Manuel Zwysig, Dorothee Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama, Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Valentin Dujoux, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Melete Solomon-Kuflom, Laurence Corpataux, Fabienne Aubry-Conne, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Pascal Holenweg, Brigitte Studer, Maxime Provini et Alia Meyer: «Pour un corridor de biodiversité au travers de la ville de Genève!»

11 décembre 2023

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 mai 2023. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Christian Steiner, les 26 septembre, 17 octobre et 5 décembre 2023. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Pérez et M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la lutte contre la pollution et les îlots de chaleur est une réalité en ville de Genève et que de nombreux projets sont déjà en cours afin de végétaliser la commune et valoriser la biodiversité;
- avec regret la récente réalisation du quai des Bergues dépourvu d'abris contre le soleil en période de fortes chaleurs, notamment;
- que la population genevoise réside majoritairement en milieu urbain, c'est-à-dire sur environ 30% du territoire cantonal, et que ce dernier abrite une nature riche dont la valeur est encore souvent méconnue bien qu'elle contribue directement à la qualité de vie des citoyennes et citoyens;
- que la biodiversité urbaine est fragilisée, ce qui met en péril ses bienfaits pour la population;
- qu'à l'ère de la transition écologique, certaines solutions sont à portée de main, comme le projet de la société Urban Canopée, qui a vu le jour à Toulouse;

- que des poches de nature en ville sont à multiplier afin d’assurer la liaison entre les villes et la campagne, à l’instar des corridors biologiques régionaux, qui sont vitaux tant pour la faune que pour la flore;
 - qu’en 2012, la loi cantonale sur la biodiversité entrainait en vigueur;
 - qu’en 2018 voyait le jour la Stratégie Biodiversité Genève 2030,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de créer des projets de canopées urbaines ou, lorsque cela est possible, des plantations en pleine terre, sur la place du Rhône, le quai des Bergues, le quai du Général-Guisan, ainsi que dans les Rues-Basses, la Vieille-Ville, jusqu’au parc des Bastions afin de renforcer la biodiversité dans le milieu urbain;
 - d’informer le Conseil municipal sur les étapes de ce projet et son avancement.

Séance du 26 septembre 2023

Audition de M^{me} Amanda Ojalvo, motionnaire

M^{me} Ojalvo remarque que tous les partis se sont alliés sur le thème de la biodiversité dans cette motion, qui demande que les espaces végétalisés en ville de Genève pour lutter contre les îlots de chaleur soient réalisés de manière à avoir un couloir de biodiversité.

Ces couloirs de biodiversité permettent aux animaux de s’arrêter et de se protéger sur des socles, afin que les oiseaux ne volent pas sur des kilomètres sans s’arrêter, ces points d’arrêt bénéficient à la faune terrestre et à la faune aquatique.

La Ville de Genève, en protégeant la biodiversité et en créant des espaces verts, allie la lutte contre les îlots de chaleur et la protection de la nature.

La motion demande également que le Service des espaces verts (SEVE) et le département de M. Gomez rendent compte de l’état des avancées des travaux au Conseil municipal.

Cette motion vise à instaurer des points stratégiques en ville, elle est issue de discussions menées au sein d’associations comme Pro Natura, le centre de coordination ornithologique suisse et celui des chauves-souris, en concertation avec le milieu scientifique de Genève.

Une commissaire rappelle que le Conseil municipal est en faveur de créer des espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur, en précisant que ce ne sont pas les jeunes arbres qui font de l’ombre, elle estime que certaines propositions qui figurent dans cette motion ont déjà été faites. Elle évoque la motion du Parti libéral-radical, qui vise à aménager une canopée en plein air pour rafraîchir les espaces, plusieurs projets pour la végétalisation des toits et des murs, et elle

estime plus important que ce dernier demande au Conseil administratif d'arrêter de détruire les vieux arbres.

M^{me} Ojalvo approuve le fait de ne pas couper les vieux arbres, et dit que les deux idées sont liées, elle rappelle que cette motion demande aux services de la Ville de végétaliser les espaces de manière stratégique, de sorte à aménager un couloir de migration d'oiseaux, afin de protéger les animaux qui vivent en ville, notamment dans le parc des Bastions et dans le bois de la Bâtie, car actuellement il n'y a pas de points végétaux sur plusieurs kilomètres en ville.

Une commissaire rappelle que le Canton a voté un crédit de 15 millions de francs pour mettre en service des bus TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation), qui sont 100% électriques, elle propose de garder les lignes électrifiées inutilisées pour créer ces canopées en hauteur.

M^{me} Ojalvo déclare que cette proposition est pertinente, et permettrait de réduire les coûts de démontage, mais elle s'interroge sur la faisabilité d'un tel aménagement. Cette proposition pourra être discutée au cours des auditions relatives à cette motion. Elle doute cependant que l'aménagement d'une canopée végétale suffise pour protéger la biodiversité. En revanche, cela permettrait de lutter contre les îlots de chaleur en ville.

Un commissaire remarque que les considérants mentionnent des corridors biologiques régionaux, qui sont vitaux pour la faune et la flore, alors que les invites visent à créer des projets de canopées urbaines. Il demande quel est le lien entre les corridors biologiques régionaux et les canopées urbaines.

M^{me} Ojalvo répond que la motion demande à ce que les services plantent des végétaux sur les corridors de migration des animaux.

Un commissaire indique que les invites ne reflètent pas tous les considérants. Il remarque que la Ville aménage déjà des canopées urbaines ainsi que des plantations en pleine terre, où cela est possible, dans le prolongement d'un tracé. Il comprend que la motion demande de végétaliser les espaces de manière cohérente, et pas uniquement pour rendre la ville plus jolie, mais il s'interroge sur la notion de corridor biologique.

M^{me} Ojalvo rappelle que le commissaire peut s'il le souhaite préciser la motion en proposant des amendements.

Il mentionne la deuxième invite «informer le Conseil municipal sur les étapes de ce projet et son avancement». Il remarque que les services transmettent les informations sur les réalisations récentes au Conseil administratif.

M^{me} Ojalvo propose également de faire une communication à la population, la commission doit régulièrement demander les informations, et elle estime normal que le Conseil municipal s'intéresse aux différents projets.

Il comprend que cette motion a pour but de lancer un signal, et de montrer les intentions du Conseil municipal. Cela étant, il est d’avis que cette commission traite trop souvent des projets qui ressemblent à ce qui est déjà entrepris par la Ville.

M^{me} Ojalvo signale que cet objet a pour vocation de préciser concrètement ce que le Conseil municipal attend du processus de végétalisation en ville. Elle rappelle que le but n’est pas seulement de rendre la ville belle, mais de lutter contre les îlots de chaleur et de considérer la faune qui vit en ville.

Un commissaire remarque que le titre de la motion mentionne un corridor de biodiversité, alors que les invites demandent au Conseil administratif d’aménager une canopée urbaine. Une canopée est une zone de forêt qui correspond à la cime des grands arbres. Bien que la motion parle de canopée «urbaine», il estime qu’un projet de canopée doit avoir lieu dans une forêt. Il comprend que la motion demande de planter des arbres et de végétaliser les endroits où cela est possible. Il demande si le but du texte est de planter une forêt en ville, ou d’aménager un corridor de biodiversité.

M^{me} Ojalvo répond que le but de la motion est d’aménager, lors de la plantation des arbres en ville, une canopée sur laquelle les oiseaux peuvent se poser. L’idée est que le processus de végétalisation soit fait de manière cohérente pour aménager des points d’arrêt entre les différents espaces arborés de la Ville, c’est-à-dire entre les parcs déjà existants.

Un commissaire est d’avis que la notion de canopée urbaine ne veut rien dire. Il déclare que les Vert-e-s proposent souvent des projets qui complètent la politique de leurs magistrats. Il demande si les motionnaires ont proposé cet objet à M^{me} Perler, et si ce projet pourrait faire partie de ses objectifs durant cette législature. Il demande ensuite pour quelles raisons les partis qui ont la chance d’avoir leurs magistrats au sein du Conseil administratif font leur travail à leur place.

M^{me} Ojalvo rappelle qu’elle a siégé à la commission de l’aménagement et de l’environnement, ce qui lui a permis d’échanger plusieurs fois avec la magistrate en question, ou avec M. Gomez qui dirige le SEVE, cette motion est issue des différents travaux traités en commission, notamment avec M^{me} Perler, et des observations du milieu associatif qui agit sur le terrain. Le milieu scientifique a élaboré des demandes concrètes, qui sont soutenues par la politique publique.

Un commissaire remarque que les considérants mentionnent la lutte contre les îlots de chaleur, et la notion de poches de nature en ville pour assurer la liaison entre les villes et la campagne. Il informe que le projet de la société Urban Canopée, qui a vu le jour à Toulouse, auquel fait référence la motion, a été arrêté. En effet, selon un article, le Conseil municipal a voté en 2021

l'arrêt de la phase-test de cinq ans relative au projet comprenant également des structures métalliques végétalisées, car les essences et les substrats utilisés n'étaient pas efficaces, et la Ville a dû plusieurs fois changer l'intégralité de ces métaux. Il indique qu'un projet similaire, comprenant différentes sortes de substrats et d'essences, a fonctionné à Châlons-en-Champagne. Il demande si les motionnaires ont eu l'occasion de tirer des conclusions de ces deux projets, à savoir celui que la motion décrit et qui n'existe plus et celui qui a fonctionné. Il est d'avis que prendre en compte dans la planification la question des points d'arrêts, qui implique de planter des arbres et d'aménager des structures métalliques végétalisées, est différent que de proposer une solution concrète comme les parasols, et cela n'implique pas le même positionnement de la commission.

M^{me} Ojalvo répond que ces points d'arrêts peuvent être des nichoirs, qu'il y en a qui sont aménagés lors des rénovations des bâtiments de la Gérance immobilière municipale (GIM) sur des corniches de bâtiments, mais ces derniers sont utiles uniquement pour une seule espèce d'oiseau. Les services peuvent examiner et proposer des aménagements utiles et réalisables, Genève bénéficie du travail de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et de l'école de Lullier qui peuvent étudier ce qui est réalisable à Genève d'un point de vue architectural. Elle a pris contact avec la Ville de Toulouse, qui a indiqué que leur but était d'amener une idée, et d'étudier ce qui était réalisable, et elle précise que la biodiversité de Toulouse n'est pas la même que celle de Genève.

Une commissaire approuve cette motion, et rappelle qu'aucun projet ne prévoit encore des corridors de biodiversité, qui sont novateurs. Elle demande si ces corridors de biodiversité peuvent aussi profiter aux écureuils qui traversent la ville afin que ces animaux puissent sauter d'arbre en arbre.

M^{me} Ojalvo répond que les arbres devront être rapprochés, mais cette proposition est envisageable. Elle rappelle que l'on retrouve à Genève des terriers de blaireaux et de renards.

Discussion et vote

Une commissaire propose de recevoir M. Gomez, pour parler de la stratégie et de l'avancement de la végétalisation.

Cette audition est acceptée par 13 oui (1 UDC, 3 PLR, 4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 MCG) et 2 abstentions (LC).

Séance du 17 octobre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de Mme Julie Schnydrig Kettenacker, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable (A21), et de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

Un commissaire demande si le Conseil administratif est favorable à cette motion.

M. Gomez répond être assez favorable à ce projet puisqu'il est question de plantations en pleine terre. Il observe que si certains lieux s'y prêtent, d'autres ne le permettent pas comme le quai des Bergues, plusieurs aspects sont mélangés, comme la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur.

La Ville de Genève a pour stratégie trois points importants avec en premier lieu des «charpentes vertes» comme le bois de la Bâtie, qui sont reliés par des «noyaux verts» comme le parc Bertrand ou le futur parc des Vernets, il est nécessaire de relier ces points par des corridors d'arbres, il est donc question de créer un maillage vert complet en faisant preuve d'opportunités si celles-ci se présentent, cette stratégie devrait permettre d'augmenter la canopée et la biodiversité.

Une commissaire se demande si le périmètre retenu peut faire l'objet d'un tel développement.

M. Brunet déclare que ce secteur fait l'objet d'un plan de site et que développer les espaces verts doit pouvoir s'intégrer dans ce dernier, la pleine terre est en outre très rare dans ce secteur, même si ces endroits sont refroidis par une végétalisation, la mesure ne permettrait peut-être pas de refroidir toute la ville. Il convient donc de réfléchir de manière globale dans le cadre de la stratégie climatique et de biodiversité.

M. Gomez ajoute que là où la pleine terre est inexistante des bacs peuvent être disposés.

Un commissaire déclare qu'il y a de nombreux services qui interviennent dans le cadre de cette stratégie et il demande si une coordination est effective entre ces différents acteurs.

M. Gomez répond qu'il y a une démarche coordonnée qui peine sur certains aspects. Il précise que la coordination se fait principalement sur la végétalisation et l'arborisation entre son département et celui de M^{me} Perler.

Un commissaire demande si un fonctionnaire a dans son cahier des charges cette mission de coordination.

M^{me} Schnydrig Kettenacker signale qu'il y a un comité de pilotage qui a donné un mandat extérieur à «L'attitude du réel» qui est experte en matière de biodiversité et qui va compiler les différents axes avec ceux du Canton.

M. Brunet mentionne que le SEVE a besoin en l'occurrence de postes spécifiques pour venir répondre aux attentes de la stratégie climat, et notamment des spécialistes en biodiversité.

Une commissaire évoque la Vieille-Ville et déclare avoir l'impression que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) bloque régulièrement la végétalisation et les panneaux solaires. Elle se demande ce qui est prépondérant et si des canopées artificielles ne sont pas tolérées. Elle se demande également ce qui prédomine entre les arbres et la biodiversité et les contraintes liées aux Services industriels de Genève (SIG).

M. Gomez répond que c'est M^{me} Perler qui communique avec la CMNS. Il ignore s'il est possible de passer outre à une injonction de la CMNS lorsqu'il n'est pas question d'un bâtiment classé. Il explique ensuite avoir changé son fusil d'épaule avec les SIG et avoir demandé à ces derniers d'anticiper les travaux. Il évoque une conduite devant être changée et devant alimenter des crèches, au-dessus de laquelle un arbre a poussé et que la Ville veut conserver. Il mentionne que c'est un exemple de dilemme pour lequel il a demandé aux SIG si d'autres solutions étaient envisageables.

Une commissaire demande quels sont les projets en cours en pleine terre.

M. Brunet répond qu'il est prévu de planter plus de 600 arbres cette année dont la plupart sont dans les parcs. Il donnera une réponse par écrit avec une cartographie.

Une commissaire demande si d'autres endroits que les parcs ont été répertoriés.

M. Gomez acquiesce et déclare que ce serait possible à la place Dorcière ou à Plainpalais. Il rappelle que le revêtement de cette place a été réalisé pour les forains et le cirque Knie, mais il déclare que l'emprise du parking est moins grande que ce que l'on pensait. Il indique que les possibilités dans les espaces privés sont par ailleurs importantes, un développement qui nécessite un dialogue bien évidemment. Il ajoute qu'il existe en outre des projets avec d'autres partenaires puisque tout le monde aimerait avoir devant son siège une belle place végétalisée.

Une commissaire demande si un bilan de l'application de la stratégie climat sera bientôt communiqué, et si M. Gomez est satisfait des avancées, les textes en lien avec le climat sont nombreux et elle aimerait entendre des bonnes nouvelles.

M. Gomez répond qu'un bilan sera présenté au Conseil administratif le 8 novembre, cela étant que des mesures prennent plus de temps, notamment lorsqu'il faut interagir avec des tiers. Il pense toutefois que diminuer de 40% le CO₂ d'ici à 2030 va être compliqué.

M. Brunet déclare que les chiffres sur la canopée seront connus à la fin de l'année.

Un commissaire déclare que cette motion propose des projets de canopée urbaine qui font référence à Urban Canopée, et il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Brunet répond que le projet développé à Toulouse allant dans ce sens a été abandonné au bout de cinq ans car il n'était pas concluant. Il ajoute que c'est un projet qui présente en outre des coûts très élevés en termes de réalisation et d'entretien.

Un commissaire rappelle que tous les espaces des Pâquis avaient été répertoriés et il se demande s'il en va de même pour le reste de la ville.

M. Gomez répond que l'on sait de quoi il retourne pour les Pâquis et la Jonction.

Il demande pourquoi il n'y a pas d'arbres sur la place Simon-Goulart.

M. Gomez répond que cette place doit être revue. Cela étant, il ne sait pas s'il est possible de planter des arbres et si le sous-sol le permet. Il rappelle qu'il y a en outre un problème de cohabitation et de bruit.

Discussion

Une commissaire observe qu'il y a encore une audition de M^{me} Perler.

Une autre propose de maintenir cette audition puisque plusieurs points relèvent de son département, notamment la coordination avec les SIG et le point portant sur la CMNS. Elle répète sa demande: «La question patrimoniale est-elle prioritaire par rapport à la question énergétique?»

Elle propose donc que la commission fasse parvenir un courrier à M^{me} Perler pour lui demander la nature de la coordination entre la Ville de Genève et les SIG lors des travaux, et le poids de la CMNS dans le cadre des projets menés par la Ville.

Un commissaire pense, pour sa part, que la question concernant la CMNS est pertinente, comme l'a démontré l'exemple de la place Bel-Air. Il pense qu'il serait bon de savoir le poids des enjeux auxquels est confrontée la Ville à l'égard de la CMNS.

Un commissaire rappelle que tous les espaces évoqués relèvent du plan de site de la rade et il mentionne que des lois ont été prises à cet égard. Il remarque que l'on ne peut pas reprocher à la CMNS de faire son travail lorsque l'on propose des lieux de ce type. Il pense que l'arbitrage entre la dimension patrimoniale et la

dimension environnementale relève plus du Canton que de la Ville. Cela étant, il déclare avoir été surpris d'entendre que le SEVE ne possède pas de spécialiste de la biodiversité, un point qui lui semble plus important que de tenter de planter des arbres là où on ne peut pas en planter.

Séance du 5 décembre 2023

Le président demande si les commissaires ont des propositions.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe propose le vote immédiat.

Le président note que la commission est unanimement en faveur de cette proposition et passe au vote de la motion M-1703, qui est acceptée par 11 oui (3 Ve, 4 S, 1 LC, 1 UDC, 2 PLR) contre 1 non (MCG).